



CONSEIL MUNICIPAL DU 22 MAI 2018

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

N° 39.2018

Nombre de membres :

Afférents au Conseil municipal : 29
 En exercice : 28
 Qui ont pris part à la délibération : 18 Pour : 18 Contre : 0

Date de la convocation : 15 mai 2018

L'an deux mille dix huit et le vingt deux mai à dix huit heures trente minutes, le Conseil municipal de la Commune d'AUCAMVILLE s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sur convocation régulière, sous la présidence de Monsieur ANDRE, Maire.

Présents : MM. ANDRE. MONTAGNER. FERRARI. GADEN. Mmes BALAGUE. DETUYAT. MM. DUBLIN. MANERO. MUSARD. VICENS. Mmes ARMENGAUD. LABORDE. PONS. M. THOMAS. Mmes ALEXANDRE. DENES. VERNIER.

Pouvoir : M. PEGOURIE à M. GADEN.

Absents excusés : MM. IGOUNET. PEGOURIE. POUVILLON. RICAUD. VALMY. Mmes ESTAUN. FABREGAS. FOISSAC. OVADIA. SOULIER. VIGNE DREUILHE.

Secrétaire de séance : M. MANERO.

Objet de la délibération : EXTENSION RENOVATION MAIRIE : DEMANDE D'AIDE FINANCIERE DANS LE CADRE DU CONTRAT DE TERRITOIRE

Exposé :

L'extension rénovation de la mairie s'inscrit dans le cadre de la vaste opération de renouvellement urbain du cœur de ville.

Les objectifs de cette extension rénovation sont les suivants :

- regrouper sur un seul et même site l'ensemble des services en lien avec l'accueil du public aujourd'hui répartis sur plusieurs sites afin d'améliorer la qualité du service rendu aux usagers avec des espaces dédiés et appropriés
- mutualiser et optimiser les ressources et les charges de fonctionnement.

Un des axes fort de ce programme est l'exemplarité en matière énergétique avec d'une part l'utilisation des ressources géothermiques et d'autre part l'objectif de performance énergétique calé sur le label Bepos effinergie pour la partie extension et le label effinergie pour la partie rénovation.

Le projet prévoit d'une part la rénovation du bâtiment existant (556 m2 de surface de plancher) et d'autre part la construction d'une extension pour une surface de plancher de 1 063 m2.

Au terme d'une procédure de concours, la maîtrise d'œuvre a été confiée au groupement OECO Architectes/BETCE/EXECO/EMACOUSTIC.

Le montant de ce projet, au stade de la phase PRO, s'élève à 3 151 387.28 € HT.

Ce projet peut bénéficier de l'aide départementale dans le cadre du contrat de territoire conclu avec le département. Ce contrat permet une vision prospective et partagée portant sur la création d'équipements publics répondant aux besoins des habitants ou aux impératifs du développement de territoire. L'aide du Conseil départemental est sollicitée au titre des années 2019 et 2020 de ce contrat.

Décision :

Le Conseil municipal,

Entendu l'exposé de M. MUSARD, Conseiller municipal délégué, et après en avoir délibéré,

Décide

Article unique : de solliciter du Conseil départemental un financement au taux le plus large possible au titre du contrat de territoire des années 2019 et 2020, sur la base du coût prévisionnel de ce projet évalué à 3 151 387.28 € HT (phase PRO).

Le Maire,
Gérard ANDRE

Document signé électroniquement

Accusé de réception en préfecture
031-213100225-20180522-22052018_39-DE
Reçu le 31/05/2018
Signé par serialNumber=0002,CN=Gerard
d ANDRE,T=MAIRE D'AUCAMVIL
LE,OU=DIRECTION GENERALE,O
U=0002 21310022500019,OU=M
AIRIE D'AUCAMVILLE,O=MAIRI
E D'AUCAMVILLE,L=SAINT ALB
AN,C=FR
30/05/2018

Commune d'Aucamville – 31140



A U C A M V I L L E